



Revenir après avoir fait appel

Par **papado**, le **01/12/2017 à 12:58**

Bonjour,
Je viens d'être jugé et (abusivement) condamné.
QUESTION 1 :
Mon avocat m'a adressé une copie
Personnellement, dois-je recevoir ce jugement ?
normalement par huissier ?
QUESTION 2 :
Mon avocat m'a incité à faire Appel, ce que j'ai fait.
Mais devant le montant des honoraires qu'il me demande (ceux-ci étant plus élevés que la condamnation, je veux annuler ma demande d'Appel envoyé.
Comment faire ?
A vous lire, merci
Papado

Par **Juristetudiant**, le **08/12/2017 à 17:34**

Bonjour,
Si votre avocat a reçu le jugement, une copie ne vous sera pas délivrée.
Demandez-là à votre avocat.
Vous pouvez vous désister de votre appel en faisant une déclaration au greffe. Vous pouvez demander à votre avocat de le faire.